République Française

Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 13 juillet 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 180 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT - Martial ALVAREZ - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAïNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Odile BONTHOUX - Patrick BORÉ - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Frédérick BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Gérard CHENOZ - Jean-David CIOT - Anne CLAUDIUS-PETIT -Frédéric COLLART - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Jean-Claude DELĂGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Nouriati DJAMBAE - Pierre DJIANE -Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI -Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Philippe GRANGE - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Dany LAMY - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Jean-Marie LEONARDIS - Hélène LHEN-ROUBAUD Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Rémi MARCENGO - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Christophe MASSE - Marcel MAUNIER - Roger MEI - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Pierre MINGAUD - Richard MIRON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Roger PIZOT - Marc POGGIALE - Jean-Jacques PÓLITANO - Henri PONS - Véronique PRADEL -Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Martine RENAUD - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Marie-France SOURD GULINO - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Kheira ZENAFI.

<u>Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :</u>
Béatrice ALIPHAT représentée par Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC représenté par Jean-Pierre SERRUS - Patrick APPARICIO représenté par André BERTERO - Mireille BALLETTI représentée par Valérie BOYER - Jacques BOUDON représenté par Philippe DE SAINTDO - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maurice CHAZEAU représenté par Alexandre GALLESE - Robert DAGORNE représenté par Arnaud MERCIER - Sophie DEGIOANNI représentée par Jean-Louis CANAL - Bernard DESTROST représenté par Gérard GAZAY - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Gilbert FERRARI représenté par François BERNARDINI - Olivier FREGEAC représenté par Joël MANCEL Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Nathalie LAINE représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Albert LAPEYRE représenté par Monique DAUBET-GRUNDLER - Eric LE DISSÈS représenté par Georges ROSSO - Michel LEGIER représenté par Régis MARTIN - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Gaëlle LENFANT - Marie-Louise LOTA représentée par Maxime TOMMASINI - Laurence LUCCIONI représentée par Frédéric COLLART - Bernard MARTY représenté par Garo HOVSEPIAN - Florence MASSE représentée par Christophe MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Yves MESNARD représenté par Pierre MINGAUD - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric DOURNAYAN - Pascale MORBELLI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Lisette NARDUCCI représentée par Gérard CHENOZ - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Gérard POLIZZI représenté par Stéphane MARI - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Pierre DJIANE -Marvse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Roger RUZE représenté par Nadia BOULAINSEUR - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORÉ - Josette VENTRE représentée par Bruno GILLES.

<u>Etaients absents et excusés Mesdames et Messieurs :</u>
Loïc BARAT - Michel CATANEO - Claude FILIPPI - Michel LAN - Richard MALLIÉ - Bernard MARANDAT - Serge PEROTTINO -Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Roland POVINELLI - Maryvonne RIBIERE - Eric SCOTTO - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jules SUSINI - Didier ZANINI - Karim ZERIBI - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 027-2283/17/CM

■ Budgets annexes Métropole Aix-Marseille Provence - Affectation des résultats de l'exercice 2016 du territoire Marseille Provence MET 17/3832/CM

Monsieur le Président du Conseil de Métropole d'Aix-Marseille Provence, soumet au Conseil de Métropole le rapport suivant :

Selon les textes en vigueur, l'arrêté des comptes de l'établissement public de coopération intercommunale de la Métropole Aix Marseille Provence a été approuvé par le vote du compte administratif le 18 mai 2017.

Il a permis d'une part, de dégager le résultat de la section de fonctionnement ainsi que le solde d'exécution de la section d'investissement déterminé après qu'aient été exécutées les dotations aux amortissements et aux provisions, et, d'autre part, de calculer les restes à réaliser en dépenses et/ou en recettes qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

La procédure, mise en place par les instructions budgétaires et comptables M57, M4 et dérivées consiste à prévoir dans le budget le résultat de fonctionnement attendu de l'exercice, puis, à le constater lors de l'approbation du compte administratif et à l'affecter en priorité à couvrir le besoin de financement de l'investissement. Le surplus éventuel peut soit être affecté à l'investissement en dotation complémentaire soit être conservé au fonctionnement.

Les affectations de résultats sont détaillées dans le tableau suivant :

Budgets	Résultat 2016		Résultat de clôture de la	Résultat de clôture de la	Reste à réaliser en	Reste à réaliser en	Part affectée à	Solde à reporter
	Fonctionnement	Investissement	section fonctionnement	section investissement	recettes	dépenses	l'investissement	au fonctionnement
СТД	0,00	-4 197 011,08	965 522,55	-924 288,77	0,00	0,00	924 288,77	41 233,78
ASSAINISSEMENT	2 515 242,25	3 464 866,43	5 558 858,76	2 347 035,85	0,00	0,00	0,00	5 558 858,76
EAU	1 011 685,21	3 963 294,19	5 542 695,60	9 758 182,14	0,00	0,00	2 000 000,00	3 542 695,60
PORTS	147 266,25	-1 285 254,68	704 573,43	-514 469,37	0,00	0,00	514 469,37	190 104,06
MIN	-80 037,30	17 539,27	-813 125,79	319 229,55	0,00	0,00	0,00	-813 125,79
CREMATORIUM	346 740,95	149 669,74	2 191 245,80	1 209 532,77			0,00	2 191 245,80
OPERATIONS AMENAGEMENT	-264 995,57	632 808,24	-1 325 315,27	1 013 322,76	0,00	0,00	0,00	-1 325 315,27

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- La délibération du Conseil de Métropole du 18 mai 2017 approuvant le Compte Administratif 2016 de la Métropole Aix-Marseille Provence;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille Provence du 17 mai 2017.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1:

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement des budgets annexes de la Collecte et traitement des déchets, de l'Eau et des ports de plaisance :

Collecte et traitement des déchets :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 965 522,55 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 924 288,77 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 924 288,77 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 41 233,78 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

Eau

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 5 542 695,60 euros est affecté pour un montant de 2 000 000 euros à la constitution d'une dotation complémentaire en réserve.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 2 000 000 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 3 542 695,60 euros sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 9 758 182,14 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017.

Ports de plaisance :

Le résultat positif de clôture de fonctionnement de 704 573,43 euros, est destiné à couvrir le déficit de la section d'investissement d'un montant de 514 469,37 euros.

Cette affectation donnera lieu à l'issue du vote du Budget supplémentaire 2017 à l'émission d'un titre de recette d'un montant de 514 469,37 euros imputé en recette d'équipement sur la nature 1068 «Autres Réserves ».

Le reliquat de 190 104,06 euros est reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017 en section de fonctionnement.

Article 2:

Sont approuvés, comme suit, les résultats de l'exercice 2016 pour les budgets annexes de l'assainissement, du Crématorium, du Marché d'Intérêt National et des Opérations d'aménagement.

Assainissement:

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 5 558 858,76 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 2 347 035,85 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Crématorium:

La section de fonctionnement présente un excédent de clôture de 2 191 245,80 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 209 532,77 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Marché d'Intérêt National:

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 813 125,79 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 319 229,55 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Opérations d'aménagement :

La section de fonctionnement présente un déficit de clôture de 1 325 315,27 euros, qui sera reporté au compte 002 au budget supplémentaire 2017.

La section d'investissement présente un excédent de clôture de 1 013 322,76 euros, qui sera reporté au compte 001 au budget supplémentaire 2017

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme, Le Vice-Président Délégué Budget

Jean MONTAGNAC